

EFFET SECONDAIRE ALCOOL NORMALE OU MENSONGE POUR CONTINUER A BOIRE ?

Par Profil supprimé Postée le 17/12/2017 00:15

Bonjour je m'appelle Corentin et j'ai 17 ans, Mon père buvait depuis environ 7 ans en cachette uniquement le soir mais ces derniers temps avec ma mère nous avons réussi à le convaincre d'arrêter de boire, il a arrêté depuis environ 3 semaines mais depuis quelques temps j'ai l'impression qu'il re-boit car il a par exemple des mouvements lents et désordonnés ou plutôt incontrôlés je ne sais pas comment les expliquer des temps de réaction quand on lui parle ou des "symptômes" comme ceux-ci qu'il avait quand il buvait, Je ne veux pas le décourager ni qu'il replonge mais j'ai peur qu'il nous mente d'où ma question est-ce possible que des "symptômes" comme ceux-ci peuvent être un simple signe de manque?

Merci énormément d'avance
Cordialement

Mise en ligne le 18/12/2017

Bonjour,

Vous avez réussi vous et votre mère à convaincre votre père d'arrêter de boire. C'est très positif car pour votre père c'est une démarche difficile à mettre en œuvre.

Vous constatez des symptômes qui se rapprochent de l'état dans lequel il était lorsqu'il buvait. Une reprise de consommation d'alcool est possible. L'alcool a fait partie de sa vie durant un certain temps, il est donc normal que son problème ne soit pas résolu sans encombre. Bien sûr il s'agit d'une supposition, et seul votre père pourrait vous dire s'il a repris ou pas. Il est possible également que le manque d'alcool le laisse encore parfois un peu lent, déprimé, maladroit.

Dans ce genre de situation, seul le dialogue, sans jugement, peut, petit à petit, faire avancer les choses. Nous vous conseillons donc de lui parler de vos inquiétudes, lorsque vous sentirez le moment opportun. Votre soutien à tous les deux reste important, même si vous ne pouvez "faire" à sa place.

La volonté occupe une place majeure dans le succès de l'arrêt, elle ne suffit pas pour réussir. La rechute s'il y a rechute n'est pas réellement un retour en arrière. Elle permet d'apprendre de nouvelles choses sur cette dépendance et en ce sens, elle peut faire partie du parcours de soin.

Après le sevrage le corps recouvre son autonomie par rapport à l'alcool, il n'a plus besoin d'alcool pour fonctionner. Le sevrage psychologique, par contre, va être plus long et demandera plus de temps. Il peut entraîner manque, nervosité, impatience... Nous conseillons aux personnes de bénéficier d'un soutien psychologique afin de consolider l'arrêt mais aussi dans le but de comprendre les raisons qui les ont amenées à consommer de l'alcool. D'autre part, il peut être très utile d'occuper la place laissée libre par l'alcool, par exemple en reprenant un loisir un temps délaissé.

Si votre père a repris sa consommation ou tout simplement si ce sevrage lui pèse, nous vous suggérons de lui proposer un suivi dans un centre de soins spécialisé. Il existe des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en addictologie (CSAPA) dans lesquels il pourrait consulter des professionnels (médecin, psychologue...) gratuitement et de façon confidentielle. Vous trouverez une adresse en bas de page.

Dans ces mêmes centres il y a également des consultations pour les proches, l'entourage. Vous pourriez votre mère et vous y trouver aide et conseils.

Nous vous invitons à consulter le site " Papa boit ", le lien se trouve en bas de page.

Enfin, sachez que vous et votre mère pouvez trouver un soutien ponctuel auprès de nos écouteurs sur notre ligne Alcool Info Service au 0980 980 930, appel gratuit et anonyme tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin ou bien par chat via notre site. Vous pouvez aussi donner notre numéro à votre père avoir un soutien extérieur aide à avancer.

Bien à vous

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA 53- SITE DE CHÂTEAU-GONTIER

3 rue de l'atlantique
53200 CHATEAU GONTIER

Tél : 02 43 09 16 65
Site web : www.csapa53.fr

Secrétariat : Lundi: 8h30-13h15 et 16h-16h45. Mardi, jeudi et vendredi: 8h30-12h30 et 13h15-16h45. Mercredi: 8h30-12h15.
Accueil du public : Lundi: 8h30-13h15 et 16h -18h. Mardi et jeudi : 8h30-12h30 et 13h15-19h. Mercredi 8h30-12h15 et vendredi: 8h30-12h30 et 13h15-16h45. L'équipe assure une permanence de consultation sur rendez-vous à l'hôpital de Segré.
Consultat° jeunes consommateurs : sur rendez-vous des jeunes de 12-25 ans avec ou sans entourage
Substitution : Initialisation-suivi et délivrance de traitement de substitution pour les usagers suivis au Csapa.
COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

CSAPA 53 - SITE DE LAVAL

**31 rue du Mans
53000 LAVAL**

Tél : 02 43 26 88 60

Site web : www.csapa53.fr

Secrétariat : Secrétariat ouvert : Lundi au jeudi de 9h-12h45 et 13h30-17h15 et Vendredi : 9h-12h45

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : sur rendez-vous des jeunes de 12-25 ans avec ou sans entourage

Substitution : Initialisation-suivi et délivrance de traitement de substitution pour les usagers suivis au Csapa.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

CSAPA 53- SITE MAYENNE

**67 boulevard Paul Lintier
53100 MAYENNE**

Tél : 02 43 66 63 30

Site web : www.csapa53.fr

Secrétariat : Horaires d'ouvertures du secrétariat : du lundi au vendredi de 9h-17h

Accueil du public : Sur rendez-vous : lundi-mercredi et vendredi de 9h à 17h et mardi et jeudi de 9h à 19h

Consultat° jeunes consommateurs : sur rendez-vous des jeunes de 12-25 ans avec ou sans entourage

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

Autres liens :

- [Comment aider un proche ?](#)
- [Papa boit](#)